



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Joëlle Van den Berg, *Présidente* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumilion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Rachida Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, Blanche de Pierpont, Joëlle Mbeka, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Cécile Van Hecke, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

Séance du 18.02.20

#Objet : Parc Sportif des Trois Tilleuls – Non-modification de l’affectation du bien#

Séance publique

Le Conseil Communal,

Vu l’Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 fixant la composition des dossiers de demande de subsides, la nature des pièces justificatives et la procédure d’octroi et de liquidation, en application de l’article 21 de l’Ordonnance du 16 juillet 1998 relative à l’octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d’investissements d’intérêt public ;

Vu plus particulièrement l’article 4, 5° ;

Sur proposition du Collège Echevinal,

DECIDE

-de s’engager sur l’honneur de ne pas aliéner ou modifier l’affectation du bien pendant une période de vingt ans à dater de la date d’octroi du subside.

-de valider le programme d’entretien annexé à la présente délibération.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Joëlle Van den Berg

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 19 février 2020

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Benoît Thielemans